

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Danielle MILON - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - François FRANCESCHI représenté par Alexandre BIZAILLON - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Pierre SEMERIVA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 001-775/11/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association diocésaine de Marseille pour le projet Notre Dame de la Garde 2013

DGDAT 11/7395/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association diocésaine de Marseille entreprend d'importants travaux dans le bâtiment central du domaine de Notre Dame avec les objectifs suivants :

- Créer un pôle culturel permettant aux visiteurs de découvrir la richesse des 800 ans d'histoire liant Marseille et sa métropole à Notre Dame de la Garde.
- Créer un espace pour scolaires adolescents qui seront demain les « transmetteurs » de cette histoire.
- Assurer un meilleur accueil en confort et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Conscients de l'intérêt public local de ces travaux, les collectivités publiques ont souhaité les subventionner.

Le montant total estimé de l'opération que porte l'association diocésaine maître d'ouvrage est de 5 218 373,23 euros ainsi financés :

- Dons privés : 1 million d'euros ;
- Mécénat d'entreprises : 0,8 millions d'euros ;
- Apports en fonds propres : 1 218 373,23 euros ;
- Subventions publiques : 2,2 millions d'euros

Le concours de Marseille Provence Métropole compte tenu de l'intérêt public local lié à l'importance particulière de l'édifice de Notre Dame de la Garde pour le rayonnement culturel et le développement touristique et économique de la métropole marseillaise et du lien avec l'événement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 est proposé.

Une convention règle les rapports de Marseille Provence Métropole avec l'association diocésaine en définissant et précisant les modalités d'attribution et de versement de la participation et notamment son affectation exclusive au financement de l'opération « Notre Dame de la Garde 2013 ».

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les statuts de l'association Diocésaine de Marseille
- Le projet « Notre Dame de la Garde 2013 »

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt public local lié à l'importance particulière de l'édifice de Notre Dame de la Garde pour le rayonnement culturel et le développement touristique et économique de la métropole marseillaise;
- Le lien du projet avec l'événement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association diocésaine de Marseille, déterminant les conditions de la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au projet « Notre Dame de la Garde 2013 ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI